



**ENJOY ENGLISH  
SCHOOL**  
L'ÉCOLE BILINGUE DE TOUS LES TALENTS

## **REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024**

### **PREAMBULE**

Enjoy English School est un établissement privé hors contrat légalement déclaré auprès de l'Éducation Nationale et qui offre un enseignement bilingue français / anglais aux enfants âgés de 2 à 11 ans. A ce titre, Enjoy English School se conforme aux Programmes de l'Éducation Nationale. L'école a été inspectée avec succès par l'Éducation Nationale en janvier 2021.

Tous les enseignants sont titulaires de diplômes nationaux ou internationaux nécessaires à l'enseignement en maternelle et en élémentaire. Les personnels non enseignants ont les diplômes et certifications (Diplôme d'infirmière puéricultrice, CAP Petite Enfance...) pour les soins d'hygiène et de santé des élèves d'Enjoy English School.

Ce règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école et ainsi de favoriser son projet éducatif dans un climat de confiance et de travail.

### **ADMISSION A ENJOY ENGLISH SCHOOL**

L'inscription à l'école Enjoy English School implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.

En France, l'instruction est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 3 à 16 ans, résidant sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité. Le droit de l'enfant à l'instruction est garanti par le contrôle de l'assiduité scolaire.

Enjoy English School accueille uniquement les enfants à partir de 2 ans révolus au premier jour de fréquentation. Pour les enfants scolarisés à l'âge de 2 ans, l'inscription vaut l'obligation et fréquentation régulière à l'école.

A Enjoy English School la moitié de la journée est enseignée en français et l'autre moitié en anglais. Chaque classe dispose d'un enseignant français et d'un enseignant anglophone.

Les effectifs des classes multi-niveaux sont 22 élèves par classe, sauf en classe TPS-PS-MS (20 élèves).

## HORAIRES ET CONDITIONS D'ACCES AUX LOCAUX

L'accès à l'école est strictement interdit à toute personne étrangère à Enjoy English School sauf autorisation expresse de la directrice ou des gérants d'Enjoy English School. En dehors des horaires de classe, l'accès à l'école est interdit aux parents.

Semaine de 4 jours : LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI		
HORAIRES	Maternelle	Elémentaire
Garderie du matin	7h45 - 8h30	7h45 - 8h30
Classe	8h30 – 16h45	8h30 – 16h45
Garderie du soir	16h45 – 17h45	16h45 – 17h45
Activités extra-scolaires Enjoy English payantes	18h – 19h	18h – 19h

L'accueil du matin pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 se fait par le portail du bas (985 rue des 4 Seigneurs). Pour les enfants de TPS, PS, MS, GS, CP et CE1 l'accueil du matin se fait par le portail du haut (845 rue des 4 Seigneurs). Pour la sécurité des enfants les parents doivent les accompagner à pied jusqu'à la garderie (ou leur salle de classe si c'est à 8h30). La seule exception concerne la salle de classe CM1/CM2/garderie en bas du site où les parents peuvent déposer les enfants devant le portail, en s'assurant qu'ils vont directement dans la salle de classe.

Concernant les fratries, si l'un des enfants est de TPS à CE1 l'accueil se fait par le portail du haut et les élèves de CE1-CM2 devront se faire accompagner par le parent à la garderie située en bas de l'école.

Les portails sont pourvus d'un système audio / vidéo et d'ouverture. Les portails sont ouverts uniquement de 7h45 à 8h30 et de 16h45 à 17h45. En dehors de ces horaires, ils sont clos par souci de sécurité.

Les cours commencent à 8h30 précises et les enfants ne peuvent pas être admis à l'école après cette heure, sauf avec la permission de la directrice. Si la famille n'arrive pas à déposer l'enfant avant 8h30, il peut rejoindre sa classe à 12h (11h45 pour la classe TPS-PS-MS) mais il faut que les parents respectent l'obligation d'assiduité scolaire (voir plus ci-dessous).

L'accueil le soir se fait par les mêmes portails que le matin. Les élèves doivent impérativement être récupérés à 17h45 au plus tard afin de respecter la vie privée des employés d'Enjoy English School. Les parents assument la responsabilité de leur enfant dès le moment où ils le récupèrent dans la salle de classe ou à la garderie.

Enjoy English a la possibilité d'accueillir les enfants après la garderie du soir pour une heure d'activités ludiques toute en anglais. Toute inscription régulière ou ponctuelle se fait auprès du secrétariat de l'école.

Les parents peuvent autoriser d'autres personnes à récupérer leurs enfants à la fin de la journée. Ces personnes doivent être renseignées sur la fiche d'inscription de l'enfant ou dans le compte de famille sur le portail famille. Pour ajouter une personne en cours d'année il faut envoyer un mail au secrétariat précisant le nom, prénom et numéro de téléphone de la personne. Pour l'ajout d'une personne en urgence après la fermeture du secrétariat, il faut appeler 06 79 80 52 16. Une pièce d'identité sera demandée pour toute personne inconnue au personnel.

Les retards et les absences doivent être signalés par mail au secrétariat le jour même. Au-delà de 4 demi-journées d'absence de suite injustifiées, l'école est dans l'obligation d'en avertir l'Inspection Académique.

Le calendrier des congés scolaires étant communiqué aux parents dès la rentrée, chacun se doit de le respecter.

L'accès en véhicule dans l'enceinte d'Enjoy English School est interdit. Dans un souci de respect du voisinage, les parents ne devraient pas stationner (même quelques minutes) devant le portail des voisins (ou en face de leurs

portails) et devraient stationner sur les places balisées. Il est strictement interdit de stationner devant le portail du bas de l'école.

Enjoy English est un espace non-fumeur y compris à l'extérieur. L'utilisation des portables est interdite dans l'enceinte de l'école. Il est demandé aux familles de bien respecter ces consignes.

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont :

- Lundi 8h30 à 16h00
- Mardi 8h30 à 17h00
- Mercredi 8h00 à 17h00
- Jeudi 8h30 à 17h00
- Vendredi 8h30 à 17h00

Contacts secretariat:

- Tel: 07 66 31 41 01 ou 04 99 23 91 48
- Karen Hughes (Office Manager): [karen@enjoy-english.fr](mailto:karen@enjoy-english.fr)
- Anne Hoarau (Assistante): [anne@enjoy-english.fr](mailto:anne@enjoy-english.fr)

## **SANTE, HYGIENE ET SECURITE**

### VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires doivent être à jour pour tous les enfants au moment de l'inscription ou la réinscription. Une attestation du médecin traitant de l'enfant est requise.

### MEDICAMENTS

Les enfants atteints d'affection bénigne pourront être admis en fonction de leur état et après avis du médecin. La Loi interdit aux personnels non-soignants d'administrer quelque médicament que ce soit à l'école, même sous couvert d'ordonnance. Ils ne peuvent être administrés que par un infirmier diplômé d'Etat donc par l'infirmière puéricultrice d'Enjoy English School. Dans la mesure que l'infirmière puéricultrice n'est pas sur place, les parents qui souhaitent qu'elle administre un médicament à leur enfant doivent contacter le secrétariat d'Enjoy English School à l'avance. Les parents déposent ensuite au secrétariat les médicaments marqués au nom de l'enfant, ainsi qu'une ordonnance en cours de validité. Si l'infirmière puéricultrice n'est pas présente dans l'établissement, aucune autre personne ne pourra administrer les médicaments. Les parents seront alors dans l'obligation de se rendre à l'école pour le faire.

En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents doivent fournir un certificat de non-contagion au retour de l'enfant.

Dans le cas d'une maladie chronique (asthme, diabète...) ou d'une allergie alimentaire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi à la demande de la famille auprès de la directrice (formulaire à retirer au secrétariat au début de chaque année scolaire).

En cas d'accident grave ou de maladie, l'école cherche à prévenir la famille et prévient si nécessaire les services d'urgence du SAMU (le 15). L'enfant peut être amené à l'hôpital public le plus proche par une ambulance.

En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge par le personnel avant le retour en classe. Les parents sont informés en fin de journée.

## RENDEZ-VOUS MEDICAUX

Il est interdit de récupérer l'enfant sur le temps scolaire, même pour les rendez-vous médicaux sauf si l'enfant a des besoins médicaux réguliers, par exemple :

- Orthophonie
- Pédopsychiatre
- Psychomotricien
- Un suivi post-opératoire

Dans ces cas, soit un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) aura été préalablement établi entre l'école et le praticien au début ou en cours de l'année, soit les parents devront demander à la directrice une autorisation exceptionnelle, sans laquelle l'enfant ne pourra pas sortir de l'école sur le temps scolaire.

Par conséquent les rendez-vous chez le médecin, dentiste, pédiatre, ophtalmologiste, etc doivent être pris en dehors des horaires scolaires.

## PROPRETE

Dans la mesure possible les enfants devraient être propres quand ils commencent à Enjoy English School. Si un enfant n'est pas tout à fait propre et il a des accidents régulièrement (même uniquement pendant la sieste) il sera demandé aux parents d'apporter des couches.

## TENUE

Chacun vient à l'école dans une tenue simple, correcte et adaptée à la vie scolaire (les vêtements marqués au nom de l'enfant). Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants doivent porter des chaussures qui tiennent aux pieds (éviter tongs, crocs...).

Les enfants en TPS, PS et MS doivent amener chaque jour des vêtements de rechange.

Les enfants apporteront à l'école les seuls objets nécessaires en classe, à l'exclusion de tout autre (jouets de la maison, portables, objets dangereux, objets de valeur...), qui pourront être confisqués temporairement, avant d'être remis à la famille. L'école ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de dégradation de tels objets.

Les parents surveillent régulièrement la tête de leurs enfants pour prévenir l'apparition de poux.

## CANTINE

Les familles peuvent obtenir au préalable les menus qui sont en ligne sur le site de l'école.

La totalité des élèves d'Enjoy English School mange à la cantine. Il n'est pas possible de récupérer les enfants pendant le temps du repas. Le repas du déjeuner est un service à table dans une ambiance « comme à la maison ».

L'école a pour objectif de s'inscrire dans une démarche écologique et de développement durable. Dans ce contexte, les repas sont composés intégralement de produits BIO. En sus du déjeuner, un goûter à base de fruits BIO (tous les jours) et de biscuits BIO (le vendredi uniquement) est fourni.

Enjoy English School est dotée d'un terminal en liaison froide suivant toutes les normes en vigueur. Les aliments sont donc stockés en armoire froide et réchauffés si besoin par le personnel.

Le traiteur d'Enjoy English School propose des repas classiques, repas sans porc et repas sans viande. Les régimes alimentaires sont à renseigner dans la fiche d'inscription. En cas de changement de régime, les parents devraient contacter le secrétariat.

Les enfants avec des allergies alimentaires peuvent amener un panier repas à l'école sous réserve qu'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été établi avec l'école. Celui-ci est à retirer en début d'année au secrétariat de l'école.

## **FRAIS DE SCOLARITE**

### POLITIQUE TARIFIAIRE

La tarification est sur 12 mois de septembre à août.

### AUTRES FRAIS

Frais d'entrée pour une première inscription (non remboursables) : 250 €

Frais d'inscription et de gestion (annuels et non remboursables) : 150 €

Les frais d'entrée et frais d'inscription sont payables :

- Pour les premières inscriptions – dès que la place est acceptée par les parents
- Pour les réinscriptions – le 31 mars, sauf si la classe est complète, dans tel cas les frais d'inscription sont payables le 31 janvier.

### MOYENS DE PAIEMENT

Les frais de scolarité sont étalés sur 12 mois de septembre à août et sont payables au début de chaque mois,

Enjoy English School privilégie les règlements par prélèvement (avec le prélèvement entre le 1 et le 5 du mois) mais accepte aussi les paiements par virement et par chèque.

L'école accepte les chèques CESU comme mode de règlement pour tous les âges (mais uniquement pour la partie des frais qui correspond aux frais de garde avant et après l'école).

### REDUCTIONS

Enjoy English School propose 10% de réduction sur les frais de scolarité pour le deuxième enfant, 15% pour le troisième, 20% pour le quatrième. La réduction est appliquée sur le tarif le moins élevé.

### CREDIT D'IMPOT

Si l'enfant à -6 ans le 1 janvier de l'année fiscale en cours, l'inscription donne droit aux parents à un crédit d'impôt de 50% sur une partie des sommes versées (plafond de 3500€/an/enfant) pour les frais de garderie. Il n'y a pas de droit à ce crédit si le paiement est fait par chèques CESU.

Si l'enfant a +6ans le 1 janvier de l'année fiscale en cours, les parents n'auront plus le droit au crédit d'impôts à partir de cette date.

### ENGAGEMENT

L'inscription de l'enfant à Enjoy English School représente un engagement à l'année et suppose le règlement intégral des frais de scolarité.

Toutefois pour tout départ en cours d'année pour des causes réelles et sérieuses (définies ci-dessous), le coût annuel de la scolarité sera dû au prorata temporis de la période écoulée. Compte tenu des frais généraux engagés pour chaque élève inscrit en début d'année, tout mois commencé est dû. Si la direction accepte un abandon de scolarité lié à une cause réelle et sérieuse les frais de gestion d'un montant de 500€ seront également facturés.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, les parents seront redevables de la totalité des frais de scolarité annuels.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, mutation
- Le divorce ou la séparation des parents
- Tout autre motif légitime accepté expressément par la directrice.

En cas de fermeture d'Enjoy English School à la suite d'une décision gouvernementale, les parents sont tenus de continuer à payer les frais de scolarité de leurs enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire. Enjoy English School assurera la continuité pédagogique à distance.

## **DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**

### **Les élèves**

#### DROITS

En application des conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. En conséquence, Enjoy English School précise que « tout châtement corporel ou traitement humiliant est strictement interdit » selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale, ces garanties s'appliquant non seulement aux relations à l'intérieur de l'école, mais aussi à l'usage d'Internet dans le cadre scolaire.

#### OBLIGATIONS

Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

Les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment dans son ensemble, les arbres, les arbustes et les animaux. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

### **Les parents**

#### DROITS

Des échanges et des réunions régulières avec les parents sont organisés selon des horaires compatibles avec les contraintes matérielles des parents. Ils ont le droit d'être informés des acquis et du comportement scolaires de leur

enfant. La directrice est disponible tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 13h et à 17h. Il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour obtenir un rendez-vous dans les plus brefs délais.

### OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

Selon le Code de l'Education, les seuls motifs légitimes pour l'absence de l'enfant sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications et absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

### OBLIGATION DE FOURNIR LES DOCUMENTS DEMANDEES

Aucune inscription ou réinscription ne sera validée si la famille n'a pas fourni les documents d'inscription ou de réinscription demandés par l'école:

- Pour les premières inscriptions les parents recevront une liste de documents à remplir et à fournir au secrétariat.
- Pour les réinscriptions les parents devraient remplir et rendre avant le 30 juin pour l'année scolaire suivante:
  - La fiche des autorisations à jour
  - Un certificat médical attestant que l'enfant est à jour pour les vaccins obligatoires
  - Une attestation d'assurance scolaire

## **LA RELATION AUX FAMILLES**

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. La participation des parents est un facteur essentiel à la réussite des enfants. A ce titre, Enjoy English School propose un dialogue permanent entre l'école et la famille pour un suivi continu de la scolarité de leur enfant. Cela se traduit par :

- une réunion d'information en chaque début d'année scolaire,
- une information régulière du comportement scolaire et des acquis de l'enfant par des membres de l'équipe éducative
- des rencontres sur rendez-vous entre les parents et l'équipe pédagogique quand les enseignants ou les parents le jugent nécessaire
- un accès parents sur le site internet d'Enjoy English School avec des photos et des vidéos des enfants, des détails des sorties et des activités sportifs, ainsi que le menu de la cantine
- Pour tous les enfants à partir de petite section un livret scolaire numérique sécurisé et accessible 24h/24h aux parents. Ce livret est mis à jour trois fois pendant l'année scolaire.

L'équipe enseignante réserve le droit de communiquer avec toute personne autorisée à récupérer l'enfant concernant la journée de l'enfant. Si les parents souhaitent que l'équipe enseignante ne communique pas de cette façon, il faut le signaler au secrétariat.

En élémentaire les cartables des élèves arrivent en classe le lundi et le jeudi et repartent le mardi et le vendredi à la maison. Les apprentissages sont réalisés en classe. Les élèves d'Enjoy English School ont uniquement comme devoirs des leçons à réviser en vue d'une évaluation en français ou en anglais et de la lecture. Les élèves de CP doivent lire tous les jours à la maison pour s'approprier progressivement la lecture. Des poésies dans les deux langues sont données afin de permettre aux élèves de travailler la mémorisation. Chaque classe travaille en projet. Il est donc

possible que les enseignants demandent aux élèves de produire des exposés pour répondre aux exigences des programmes de l'Education Nationale.

Pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires, après un entretien et l'acceptation de la famille, un élève peut avoir des devoirs spécifiques pour l'aider à dépasser ses difficultés. Un point régulier avec les familles est proposé pour évaluer les progrès de l'élève.

Pour les élèves de CM1/CM2 les évaluations sont données en amont sur l'agenda de l'élève afin de le rendre autonome durant ses apprentissages. Cette pratique a pour but d'aider les élèves à gérer dès l'école élémentaire des comportements et des méthodologies qui seront utiles dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Pour mieux préparer les élèves de CM2 pour leur rentrée au collège, les enseignants peuvent parfois donner des devoirs écrits.

## **Les personnels enseignants et non enseignants**

### DROITS

Tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative.

### OBLIGATIONS

Tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions et de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou de leur famille, qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité.

Les enseignants doivent être à l'écoute des parents et répondre à leurs demandes d'informations sur les acquis et le comportement scolaires de leur enfant. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes des valeurs du projet éducatif d'Enjoy English School.

## **Les partenaires et intervenants extérieurs**

Toute personne intervenant dans l'école doit respecter les principes généraux rappelés ci-dessus. Celles qui sont amenées à intervenir fréquemment dans une école doivent prendre connaissance du règlement intérieur d'Enjoy English School.

## **LES REGLES DE VIE A L'ECOLE**

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble » et la compréhension des attentes de l'école. Ces règles sont explicitées dans le cadre du projet de classe. L'enfant apprend progressivement en français et en anglais le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits et obligations, la progressivité de leur application, leur importance dans le cadre scolaire et plus largement dans les relations sociales.

Enjoy English School s'engage à créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Il est particulièrement important d'encourager et de valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide et respect d'autrui. La valorisation des élèves et leur responsabilisation dans la vie collective sont de nature à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'école et à installer un climat scolaire serein. À ce titre, diverses formes d'encouragement sont prévues pour favoriser les comportements positifs.



À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements du présent règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant. Le recours à ces mesures doit toujours avoir une visée éducative, ce qui suppose une adaptation à chaque situation.

Lorsqu'un enfant a un comportement momentanément difficile, des solutions doivent être cherchées en priorité dans la classe, ou exceptionnellement et temporairement dans une ou plusieurs autres classes. En tout état de cause, l'élève ne doit à aucun moment être laissé seul sans surveillance.

L'école peut faire appel à une tierce personne désignée par l'équipe éducative pour aider :

- l'élève à intégrer les règles du « vivre ensemble » et à rétablir une relation de confiance avec son enseignant,
- l'enseignant à analyser les causes des difficultés et à renouer les liens avec l'élève et sa famille,
- les parents à analyser la situation, à rechercher des solutions et à renouer des liens avec l'école.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D. 321-16 du code de l'éducation.

L'équipe éducative peut proposer à la famille une orientation vers une structure de soin (C.A.M.S.P Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, C.M.P.P Centre Médico-Psycho-Pédagogique, I.M.E Institut Médico-Educatif, I.T.E.P Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, S.E.S.S.A.D Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)

S'il apparaît que le comportement d'un élève ne s'améliore pas malgré la conciliation et la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'équipe éducative, il peut être envisagé, à titre exceptionnel, que la directrice d'Enjoy English School procède à la radiation de l'élève de l'école.

Il s'agit là d'une mesure de protection de l'élève qui s'inscrit dans un processus éducatif favorable à son parcours de scolarisation, visant à permettre à l'élève de se réadapter rapidement au milieu scolaire et de reconstruire une relation éducative positive.

## **EXECUTION ET MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur d'Enjoy English School est transmis aux familles à l'inscription et à la réinscription de l'enfant. Il est disponible à tout moment sur le site internet d'Enjoy English School : [www.school.enjoy-english.fr](http://www.school.enjoy-english.fr)

Toute modification du règlement intérieur relève de la direction d'Enjoy English School.

Toute inscription ou réinscription atteste que la famille a pris connaissance et accepté ce règlement intérieur 2023-2024 d'Enjoy English School.